

**SAINT BRIEUC AGGLOMERATION**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Séance du jeudi 5 novembre 2009

**Délibération DB 179- 2009**

L'an deux mille neuf, le cinq novembre à dix-huit heures cinquante, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Madame Christine ORAIN.

**MEMBRES PRESENTS**

HILLION	Y. DORE, D. LE MEUR, A. REDOT, S. HAMON
LA MEAUGON	A. BOTHOREL
LANGUEUX	M. LESAGE, J. AUDRAIN, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, J.C. ROUILLE, M. LOPIN, S. BRIEND
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, J.L. COLAS, G. LE ROUX, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C. ORAIN, F. LE MENEZ, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, M. NOULLEZ, Y. BRIAND, M. CHEVE
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, Y. MAYEUX, MC. DIOURON, B. BLEVIN, P. DELOURME, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, J.J. FUAN, E. SEITE, E. BOT, B. LE RUN, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, J.G. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, A. JOUAN, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, J.Y. LANOE, V. LAUTREDOU, M. BALLAY

**MEMBRES EXCUSES**

HILLION	J.F. PHILIPPE
PLERIN	R. KERDRAON
PORDIC	F. LOSACH
PLOUFRAGAN	A. MAHE
SAINT BRIEUC	O. RAULT, A. CROCHET, P. BOURQUARD
TREMELOIR	D. CHARLES

**MEMBRES ABSENTS**

LA MEAUGON	A. PORTANGUEN
PLERIN	P. QUEMERE
SAINT BRIEUC	Y. DREVES

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 59

Nombre de votants : 65

## SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION

### CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du jeudi 5 novembre 2009

-----

Délibération DB 179-2009

-----

Rapporteur : Monsieur Gilbert GASPAILLARD

Axe 3 : Un territoire innovant et entrepreneurial

Objectif 5 : Renforcer l'attractivité économique de l'agglomération et soutenir la création et le développement des entreprises

**Objet :** Convention de partenariat – Association pour le Développement Economique du Pays de Saint-Brieuc 2009-2011

### EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 1998, l'Agence de Développement Economique est le partenaire de l'agglomération pour l'animation économique de son territoire. Cette association réunissant en son conseil d'administration et ses commissions, les élus et les chefs d'entreprises de l'agglomération, puis du Pays de Saint-Brieuc.

L'audit réalisé fin 2008-début 2009 par le Pays de Saint-Brieuc sur l'organisation économique de son territoire a mis en exergue la nécessité de rationaliser et d'optimiser l'animation économique de ce territoire. En réponse à ce constat, l'Agence de Développement Economique du Pays de Saint-Brieuc a actualisé ses statuts, ses missions et a fait évoluer sa dénomination en Association pour le développement Economique du Pays de Saint-Brieuc.

Aujourd'hui, association réunissant les chefs d'entreprise du Pays de Saint-Brieuc, l'ADE souhaite rester l'interlocuteur privilégié des collectivités pour le développement économique des territoires et affiche ses nouvelles missions :

- **rassembler** les entreprises implantées sur le territoire en leur donnant la possibilité d'**échanger**, d'engager des réflexions communes, de formuler des propositions, d'élaborer des projets dans le domaine de l'économie et du développement des entreprises (par exemple la gestion des ressources humaines et la formation professionnelle) **dans la perspective essentielle de créer un véritable réseau d'entreprises du pays de Saint-Brieuc**, susceptible d'être porteur de projets de développement économique pour le territoire ;
- **susciter et élaborer des projets communs** entre les entreprises, contribuant précisément au développement économique du Pays de Saint-Brieuc
- **être un lieu de rencontre**, de discussion, d'échange et de concertation **avec les élus** de Saint-Brieuc Agglomération, des 6 communautés de communes du territoire, du Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc, dans le cadre d'un partenariat renforcé, et plus globalement des autorités publiques locales.

Dans le cadre de sa politique Economie – Emploi – Insertion 2009-2015, déclinée du projet de territoire voté le 26 février 2009, Saint-Brieuc Agglomération entend maintenir un lien permanent avec les chefs d'entreprise de son territoire.

C'est pourquoi, avec les 6 autres EPCI du Pays de Saint-Brieuc, l'agglomération souhaite mettre en œuvre avec l'ADE du Pays de Saint-Brieuc un partenariat commun afin de permettre à l'association de remplir ses missions.

Le budget prévisionnel annuel pour le fonctionnement de l'ADE est d'environ 110 000 euros. La plateforme sollicite les EPCI du Pays de Saint-Brieuc à hauteur de 45 000 euros. Une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants des territoires a été retenue, ce qui répartit les financements de la manière suivante :

<b>COMMUNAUTES</b>	<b>POPULATION MUNICIPALE 2006</b>	<b>Montant de la participation</b>
Saint-Brieuc Agglomération	111 433	26 127,18 €
CDC Centre Armor Puissance 4	7 821	1 833,75 €
CDC de la Côte de Penthièvre	13 368	3 134,33 €
Lamballe Communauté	24 747	5 802,32 €
CDC du pays de Moncontour	10 936	2 564,11 €
Quintin Communauté	10 208	2 393,42 €
CDC du Sud Goëlo	13 413	3 144,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>191 926</b>	<b>45 000 €</b>

Il convient de noter cependant que ces montants de participation seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 (cf. annexe 1 de la convention). A compter de cette date, la subvention sera donc de 26 127,18 euros.

L'année 2009 étant considérée comme étant transitoire, l'annexe 2 fixe le montant des subventions à verser par chacun des partenaires. En l'occurrence, pour Saint-Brieuc Agglomération, il est convenu qu'il n'y a pas de versement complémentaire à l'Association pour le Développement Economique du Pays de Saint-Brieuc. En effet, l'agglomération a versé, dans le cadre de la convention ADE prolongée au 30 juin 2009, une subvention de 76 225 euros.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

## DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5, paragraphe 3 ;

Le Bureau saisi en date du 22 octobre 2009

### APRES EN AVOIR DELIBERE

### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 59	Pouvoirs : 6	Total : 65	Exprimés : 65
Voix Pour : 65	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

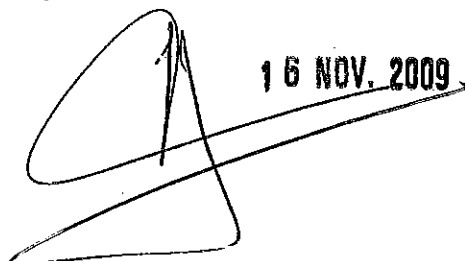
**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat d'une durée de 3 ans, liant Saint-Brieuc Agglomération à l'Association pour le Développement Economique du Pays de Saint-Brieuc, ci-annexée,

**DECIDE** de verser une subvention de 26 127,18 euros sur les exercices 2010 et 2011 sous réserve de l'application des mécanismes d'évolution prévus dans la convention de partenariat,

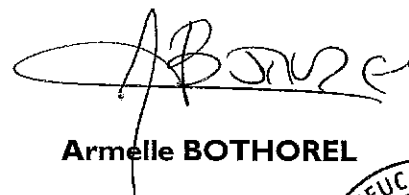
**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget général de Saint-Brieuc Agglomération à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes privés » sous fonction Développement économique.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture  
le **16 NOV. 2009**

Et de l'affichage effectué le  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Jean-Paul HUBY

  
**16 NOV. 2009**

**P/o le Président,  
Et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,**

  
**Armelle BOTHEREL**

